



Cabinet de la Préfète
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Dijon le 28 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

MESURES DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DANS LA FILIÈRE VITICOLE

Christiane BARRET, Préfète de la région Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or, a réuni aujourd'hui à la sous-préfecture de Beaune les représentants de la filière viticole pour leur proposer des mesures de simplification administrative.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été constitué réunissant la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), le Secrétariat général pour l'administration de la région (SGAR), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Douane et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

25 mesures ont été examinées.

Parmi celles-ci, la Préfète a notamment retenu :

- la possibilité pour la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB) de demander une dérogation collective aux conditions d'hébergement des vendangeurs afin de faciliter leur hébergement et donc leur recrutement ;
- la possibilité de demander une dérogation pour augmenter le temps de travail des vendangeurs de 60 à 66 heures/semaine lorsque notamment les conditions climatiques le justifient.

Par-ailleurs, d'autres propositions, relevant de décisions interministérielles, seront transmises pour étude aux ministères concernés.

La Préfète a demandé à ce comité de poursuivre son travail pour accompagner la filière viticole dans le cadre de la simplification administrative.